

RAPPORT SUR LES INCIDENCES
ENVIRONNEMENTALES DU PROJET DE CONTRAT
DE QUARTIER DURABLE
JACQUET

Résumé non-technique

Février 2022

Commune de Koekelberg



Le présent rapport de phase 1 se compose des parties suivantes :

1. Définition de critères pour l'évaluation des incidences environnementales et de leur suivi

Pour chaque thématique définie dans le cahier des charges un certain nombre de critères, quantitatifs ou plus qualitatifs, ont été définis. Ils se basent sur les données disponibles, les normes et seuils présents dans les plans et programmes et, en l'absence de données fines à l'échelle du périmètre, sur une analyse plus qualitative.

Ces critères serviront dans toutes les étapes du RIE et seront ensuite repris pour le suivi, assurant ainsi une grande cohérence au RIE et à la mise en œuvre du programme.

Ces critères sont explicités dans le Document 1 sous forme de « fiches ».

2. Diagnostic partagé du CQD et du RIE

Le diagnostic réalisé par le bureau d'études (Citytools) sert de base de travail pour la définition de la situation environnementale de départ.

Ce diagnostic est disponible dans le dossier du CQD.

3. Définition de « l'alternative 0 »

L'alternative 0 est la situation au fil de l'eau, à savoir ce qu'il devrait se passer en l'absence du contrat de quartier durable.

Pour cela sont prises en compte les données suivantes :

- Les plans internationaux, nationaux et régionaux en vigueur (SDD de l'UE, Directive Natura 2000, Plan Fédéral de développement durable, ...)
- La programmation et les documents sectoriels à l'échelle régionale (RRU, Plan Nature, Good Move...)
- Les plans et règlements locaux des communes correspondants à chaque CQD (Agenda 21, PPAS, schémas directeurs, ...)
- Les évolutions tendanciennes de la population qui pourraient impacter le quartier au sens large
- Les projets existants sur le territoire, en cours ou déjà programmés

Cette analyse se retrouve dans le document 3.

4. Réalisation du bilan de référence

Les données issues du diagnostic et de l'alternative 0 sont alors compilées dans un tableau synthétique qui prend la forme suivante :

Thématique	Critères	Résumé du diagnostic et de l'alternative 0	Évaluation du Diag	Alternative 0	Bilan de référence	Enjeux majeurs et opportunités du bilan de référence
Thème 1	Critère 1			=		
	Critère 2			-		
	Critère 3			-		
	Critère 4			+		
Thème 2	Critère 1			+		
	Critère 2					
	Critère 3			=		

- Les deux premières colonnes reprennent les thématiques et les critères
- La 3^{ème} colonne reprend les grandes lignes du diagnostic et de l'alternative 0 appliquées à chacun de ces critères
- La colonne « évaluation » permet de noter chaque critère au regard du diagnostic selon le barème suivant :

	Evaluation négative du critère
	Point de vigilance
	Evaluation positive du critère
	Evaluation neutre du critère
	Absence de données suffisante pour évaluer le critère / évaluation non pertinente

- La colonne « alternative 0 » met en évidence graphiquement les évolutions probables ou attendues au fil de l'eau pour chaque critère. La forme retenue pour cette évaluation est la suivante :

+	Amélioration du critère
=	Statut quo
-	Détérioration du critère

- La colonne « bilan de référence » met en évidence la somme des deux évaluations précédentes. Si « l'alternative 0 » présente une amélioration d'un critère noté en rouge, celui-ci peut apparaître en rouge (si les améliorations sont minimes), en orange (s'il reste des points de vigilance) ou en vert (si la situation est clairement améliorée). A l'inverse si l'alternative 0 empire la situation celui-ci pourra être noté en rouge. Ce bilan de référence est la « note » de départ de toute l'analyse des incidences environnementales qui viendront en phase 2.
- La dernière colonne reprend les grands enjeux du bilan de référence ainsi que les opportunités qui s'en dégagent. Il met en valeur ce qui doit être préservé ou amélioré sur le territoire par critère.

DOCUMENT 3 : DÉFINITION DE L'ALTERNATIVE 0

Pour réaliser l'alternative 0 nous avons considéré d'une part l'impact potentiel des documents de planification stratégiques pour l'ensemble du quartier Jacquet, mais aussi les projections de population de l'IBSA pour la commune de Koekelberg, et les projets immobiliers, d'équipements, et d'espaces publics à proximité immédiate du site.

Les documents de planification

Orientations régionales

La Région de Bruxelles Capitale s'est dotée au cours des dernières années de plusieurs plans d'orientation stratégiques qui peuvent avoir un impact sur le périmètre du CQD Jacquet.

Le PRDD

Le Plan Régional de Développement Durable, adopté en 2018, place le périmètre du CQD à la limite Nord-Ouest de l'hypercentre ville, bordant le centre interquartier « Simonis ». La vision générale du PRDD pour le périmètre est un quartier bordé par des infrastructures d'envergure à minima régionales sur lequel un travail de revitalisation est nécessaire et dans lequel on trouve quelques noyaux d'identité locale.

L'ensemble du périmètre est classé en Zone de Revitalisation Urbaine (ZRU) 2020. La zone prioritaire de revitalisation répond ainsi au principe de concentration des aides et des programmes (i.e. CQD, CRU, Politique de la Ville, primes à la rénovation et à l'embellissement du bâti) afin de garantir l'effet des investissements publics dans les zones les plus défavorisées.

Notons que le périmètre est également classé au PRDD en *Zone de verdoisement prioritaire*, ce qui implique que le quartier nécessite la création de nouveaux espaces verts notamment par la mise en valeur des espaces résiduels, intérieurs d'îlots, toitures, façades, etc. ainsi que la création de nouveaux parcs publics réalisée lors de la réurbanisation des grandes zones stratégiques.

Dans la vision du PRDD, les bordures extérieures du quartier (la ligne de chemin de fer et le boulevard Léopold II) accueillent des lignes de transports en commun à haute capacité et sont aménagées de manière à accueillir des linéaires RER vélo constituant des corridors de mobilité. L'intérieur du quartier est par ailleurs traversé par un ICR.

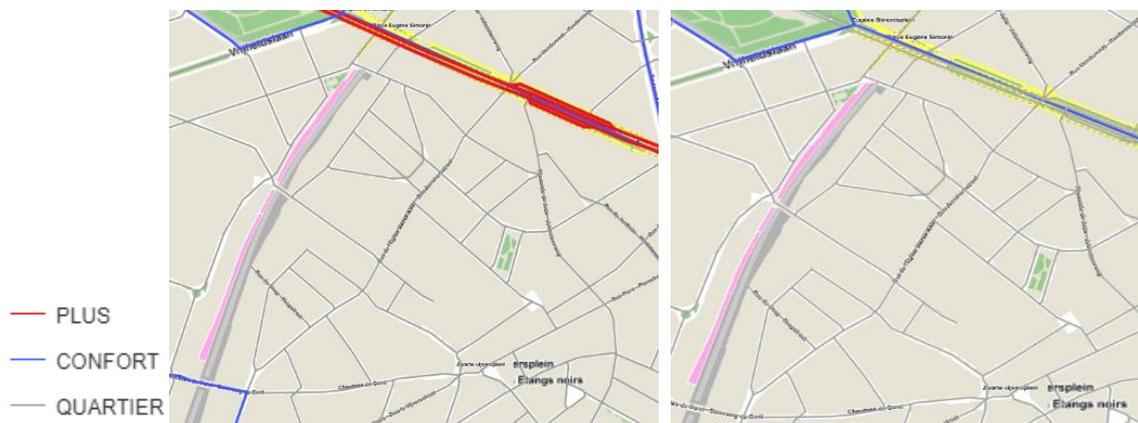


Projet de Ville du PRDD, 2018

Le PRM « Good Move »

Concernant plus spécifiquement la mobilité, le nouveau Plan Régional de Mobilité « Good Move », approuvé en mars 2020, succède au précédent plan régional Iris 2. Une des particularités du nouveau PRM est qu'il intègre désormais une dimension multimodale à la spécialisation des voiries (SMV) et prend en compte tous les autres modes de déplacements (marche, vélo, TC, poids-lourds en plus de la voiture) en leur assignant un niveau d'importance en fonction du contexte et des réseaux de mobilité.

Concernant les **réseaux auto et poids lourds**, seul l'axe du boulevard Léopold II (qui est une entrée et sortie majeure du centre-ville), au nord du périmètre, n'est pas considéré en voirie de quartier. Ceci signifie que le trafic automobile (et poids-lourds à fortiori) doit être réduit de manière générale dans l'ensemble de l'intérieur du périmètre et se concentrer sur ce seul axe au nord. La chaussée de Gand, où on constate un trafic de transit important sera particulièrement impactée par cette classification « quartier ».



Réseaux auto (gauche) et poids-lourds (droite) de la SMV (source : Mobigis)

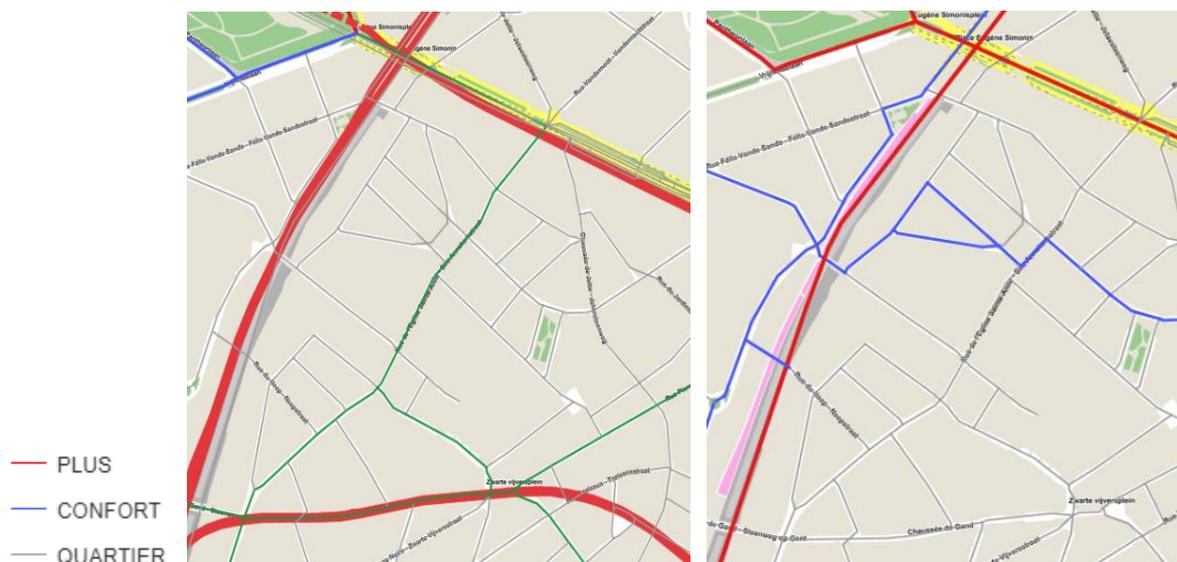
Concernant le **réseau piéton**, la quasi-totalité des rues du périmètre acquièrent une importance certaine (de niveau « Confort » ou « Plus »). La volonté est de mettre en avant les mobilités actives et notamment la marche au sein du quartier.



Réseau piéton de la SMV (source : Mobigis)

Dans le **réseau de transports en commun**, les bordures du périmètre sont desservies par des axes confort + tandis que le quartier est traversé par un axe quartier. L'ensemble présente une très bonne desserte générale en transports en commun.

Enfin, dans le **réseau vélo**, d'une part, le périmètre du CQD est bordé par la cyclostrade le long de la ligne ferroviaire L28 (en confort +) : une liaison cycliste régionale reliant, sur 6.5km Masui au Nord à la station Jacques Brel au sud. D'autre part, un axe confort traverse le cœur du périmètre d'est en ouest



Réseaux TC (gauche) et cycliste (droite) de la SMV (source : Mobigis)

Pour la mise en œuvre locale du plan Good Move, il faudra attendre que le périmètre soit étudié dans un contrat local de mobilité.

Le Plan Directeur Bus de la STIB

Le nouveau plan bus de la STIB a été approuvé par le gouvernement et prévoit une série de changements directs et rapides sur le territoire à l'horizon 2022 dont un dans le périmètre du CQD :

- La ligne 89 a été remplacée en 2021 par la ligne 86 permettant une nouvelle liaison directe entre différents quartiers de Molenbeek (Machtens, Gare de l'Ouest, Comte de Flandre, Ribaucourt et Tour & Taxis) ainsi que de nombreuses correspondances possibles avec le métro.

Orientations communales

Plans Communaux

La commune dispose de documents stratégiques ou opérationnels pour son territoire :

- Plan communal de mobilité : assez ancien (adopté en 2011), le PCM prévoit une série de mesures classiques de réduction du trafic automobile, de gestion du stationnement et d'aide au développement des modes doux. Il prévoyait, concernant spécifiquement le périmètre, que la chaussée de Gand voit ses trottoirs remis en état, ses traversées piétonnes mieux visibles et que les rues perpendiculaires Antoine Court et Philippe Piermez soient mises à sens unique.

- Agenda 21 : la commune a lancé, depuis 2019, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale un programme « Action Climat » mené par l'Agenda 21 et prévoyants diverses actions futures en faveur du développement durable de la commune.
- Une « éco-team » a vu le jour au sein de l'administration pour mener à bien les différentes actions de l'Agenda. Les thématiques abordées par l'équipe sont : déchets, mobilité, espaces verts, économie locale, cohésion sociale, etc. Aucun projet n'est prévu dans le périmètre du CQD.

Les évolutions tendanciennes

Les grandes évolutions tendanciennes prévues à l'échelle de la Région Bruxelles Capitale et de la Commune de Koekelberg auront impact sur le quartier Jacquet.

Projections de population

L'évolution de la population koekelbergeoise reste très modeste et stable ces dernières années (croissance proche de 0 – moyenne de +0,8% entre 2011 et 2020 qui ralentit d'années en années). Les projections de population de l'IBSA montre que la population de la commune devrait stagner, voire régresser légèrement à l'horizon 2025. Entre 2020 et 2025, une diminution de 111 habitants est attendue ; d'ici à 2030 la population devrait réaugmenter de 112 personnes.

La tendance principale qui semble se dessiner pour l'avenir à Koekelberg est double : à la fois un vieillissement de la population avec une augmentation générale de la population de senior (>55ans), mais aussi une augmentation de la part des jeunes adultes (15-30 ans) à l'horizon 2030.

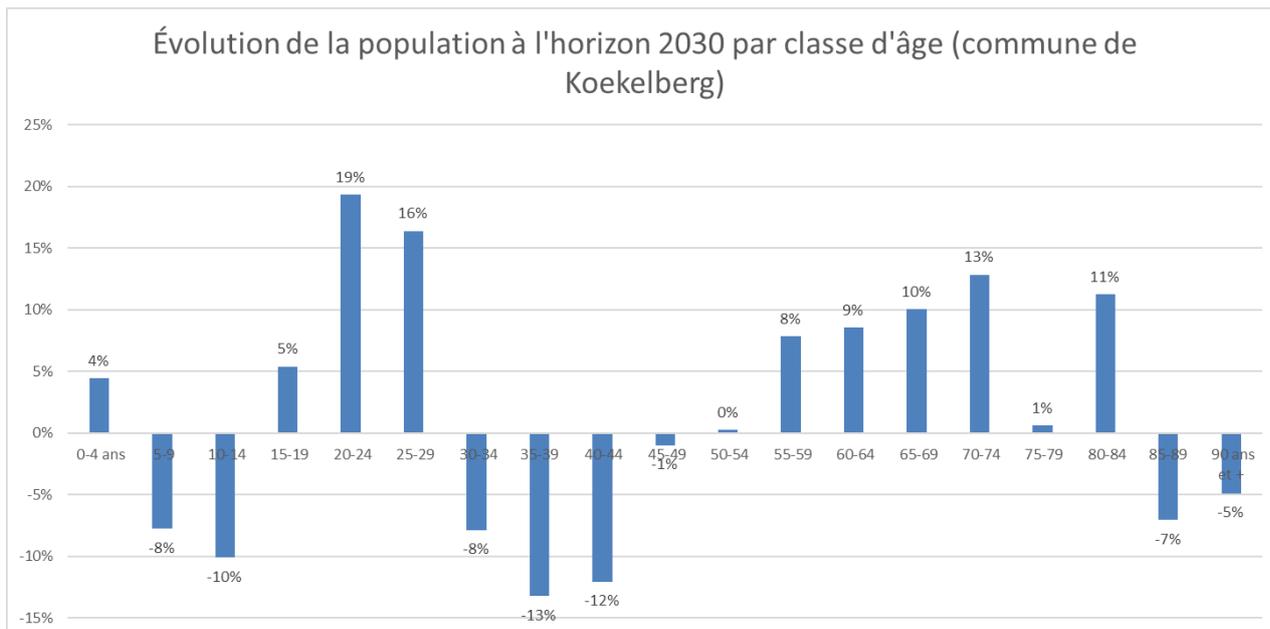
Tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous, les tranches d'âges qui devraient connaître la plus forte croissance à l'horizon 2030 sont les 20-24 ans (+19%) et les 25-29 ans (+16%).

Dans les tranches d'âge plus âgées, si on note une croissance importante des plus de 55 ans, on note une diminution des plus de 85 ans.

Si la population de jeunes enfants est en légère augmentation (+4% pour les 0-4ans), on note que les 5-9 ans et 10-14 ans diminuent (respectivement -8% et -10%).

La taille moyenne des ménages privés est plus importante dans le quartier (2,71) qu'à l'échelle de la Région bruxelloise (2,17) en 2019. C'est l'une des communes bruxelloises où la taille moyenne des ménages est la plus élevée. Les projections ne prévoient pas de changement notable à ce niveau.

Toutefois, il est important de préciser que les tendances à l'échelle du périmètre peuvent différer de la tendance plus générale de la commune. C'est pourquoi une étude plus fine à l'échelle du périmètre se justifie en matière de projections démographiques, en distinguant les dit « haut » et « bas » de Koekelberg.



Évolution attendue de la population par classe d'âge à l'horizon 2030 à Koekelberg (source données : IBSA)

Ces données vont avoir des conséquences directes sur :

- À terme le type de logements, car les besoins en logements adaptés au PMR (et au vieillissement) se feront plus pressants dans les années à venir. On notera aussi un besoin accru de logements plus petits pour les jeunes en début de carrière professionnelle.
- La demande en équipements de proximité, d'accueil de la petite enfance et en activité de loisirs et périscolaire.
- La demande en équipement de santé et social, avec probablement une demande accrue pour les personnes âgées.

Les projets en cours sur le territoire

Ces projets sont ceux qui impacteront le quartier à plus court terme puisqu'ils ont été réalisés tout récemment, sont en cours ou projetés à court terme. **Il est important de noter qu'un deuxième CQD (Étangs Noirs) jouxtant le périmètre de Jacquet au sud se déroule en parallèle : les différents projets devraient trouver des synergies.**

Opérations en cours ou prévues à proximité immédiate du périmètre du CQD Jacquet

Projets en cours / réalisés

- Espaces publics et équipements :
 - o Création de la crèche Pilouk (CQD Historique - 2018) ;
 - o Réaménagements chaussée de Gand – Rue Jean Jacquet (Beliris – CQD Rives Ouest, en cours).
- Logements :
 - o Réfection de la maison de repos « Home en résidence » (SLRB – 2019)

Opérations projetées

- Mobilité :
 - o Création d'une promenade verte, « cyclostrade », le long de la ligne 28 (CQD Historique/Beliris – en cours d'étude) ;
- Équipements :
 - o Réaménagement de la rue Herkoliers, rue des Tisserands, rue de l'Armistice et square Vande Sande (CQD Historique/Beliris – en cours d'étude) ;
 - o Politique de la Ville – 2017-2020 :
 - Acquisition d'un terrain rue Stepman pour la création d'un espace mixte communautaire et de bureaux (achat en cours) ;
 - Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Armand Swartenbroeks (cahier des charges approuvé par le Conseil Communal) ;
 - Amélioration des accès sanitaires aux infrastructures sportives de l'école Oscar Bossaert (dossier d'adjudication approuvé par le Conseil Communal).
 - o Politique de la Ville – 2021-2025 :
 - Espace culturel Cadol (rénovation et activation)
 - Cour d'école Swartenbroeks (aménagement)
 - Jardin des tisserands (aménagement et activation)
 - Création de deux logements rue Neck (SPRB – Politique de la Ville)
 - o FRBRTC
 - Réhabilitation de l'école communale Oscar (fin de chantier prévue en 2021).
- Logements :
 - o SLRB :
 - Construction de 25 logements à l'angle des rue Neep et Jacquet (CQD Historique – en cours) ;
 - o CPAS :
 - Nouvelle aile pour le « Home en résidence » (prévu pour fin 2021).

Enfin, les projets du CQD voisin, Étangs Noirs, seront à considérer ainsi que les futurs projets du CRU 6.

Le CRU 6 « Autour de Simonis » est en phase d'élaboration de programme et couvrira l'ensemble du périmètre, ses projets ne sont donc pas encore arrêtés mais porteront, entre autres, sur (selon les informations disponibles) :

- L'aménagement du parvis de Simonis ;
- Le réaménagement de la Place Étangs Noirs ;
- Les abords de la cyclostrade de la ligne 28.

DOCUMENT 4 : ANALYSE DU DIAGNOSTIC ET BILAN DE RÉFÉRENCE

Les tableaux des pages suivantes reprennent dans leur dernière colonne l'ensemble des enjeux et opportunités pour le territoire, déclinés par thématique et par critère.

En résumé de cette analyse plus détaillée, certains enjeux transversaux se dégagent pour le territoire :

- La forte densité de population et de bâti dans le périmètre crée des **besoins** sociaux importants en termes **d'espaces fédérateurs et de rencontre**, qu'ils soient intérieurs ou extérieurs. Or ces espaces manquent dans le quartier, ce qui est globalement problématique. Un enjeu central est donc de développer ces espaces (de manière qualitative) pour les **différents publics du quartier** et les mettre en adéquation avec les besoins habitants dans une optique de **cohésion sociale**.
- Parallèlement, le périmètre présente des **espaces verts trop peu diversifiés**, qui ne parviennent pas à satisfaire les besoins de la population. De manière générale, il conviendra de valoriser et préserver ceux existants et de **développer d'autres espaces verts/végétalisés de proximité, sécurisés et aménagés pour tous**. Outre l'intérêt social du développement d'espaces verts, il sera important de travailler sur la **désimperméabilisation** de ce quartier densément bâti et sur la verdurisation de tous les espaces disponibles (toitures, façades, cours de récréation, espaces de mobilité délaissés...) afin de participer au mieux au réseau écologique, à la réduction de l'effet « îlot de chaleur », à la gestion des eaux... La présence d'affluents de la Seine est également à valoriser.
- Cet enjeu permettra d'améliorer le second : la **diminution du bruit** lié au trafic sur les grands axes est un enjeu important pour le quartier car ils conserveront voire renforceront leur fonction automobile. Outre ces grands axes, la réduction de la pression automobile au sein du quartier est un point d'attention pour le projet de programme, entre autres au niveau de **l'application de la zone 30**, pour la sécurité, le bruit, la pollution de l'air, etc. qui impacteront le bien-être général de la population. La **réduction de l'impact du stationnement** sur l'espace public est également un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en permettant aux riverains puissent stationner à une distance acceptable de leur domicile (hors voirie par exemple).
- Même si les évolutions des dernières années sont positives, la **formation et la remise à l'emploi** restent un enjeu du périmètre.
- En termes d'équipements, le développement **d'infrastructures sportives** représente un enjeu majeur de la zone. L'offre culturelle, elle, bien fournie, devrait plutôt être diversifiée. De manière transversale, le développement d'infrastructures de tout type devrait intégrer en son cœur une réflexion intégrée sur la durabilité.
- Le manque d'aménagements confortables et lisibles pour les modes doux est un enjeu important dans le périmètre. Vu son importance dans les réseaux de mobilité active projetés, il conviendra **d'améliorer la qualité des infrastructures piétonnes et cyclistes** du quartier ainsi que l'accessibilité générale pour les PMR.

- Au vu de la densité bâtie et de la qualité du bâti, il semble essentiel de **préconiser la rénovation** plutôt que la construction. Les rénovations devraient également intégrer la problématique de la **diversification du parc de logements** (qu'ils soient sociaux, publics ou privés), tant en termes de taille de logement, de localisation que de type de logement et devraient s'inscrire autant que possible dans des logiques de circularité et de durabilité (recyclage, réemploi, substitution, ...).

PHASE 2 :

Analyse des incidences environnementales du
projet de programme du CQD

1. Processus itératif

La seconde phase du RIE a été réalisée selon le processus suivant :

- Avant l'élaboration du projet de programme, une réunion de travail a permis au bureau d'étude du RIE et à celui en charge de la rédaction du programme d'échanger à propos des conclusions du bilan de référence du RIE. Le bureau en charge du programme a ainsi pu intégrer à son projet de programme les grands enjeux environnementaux et les opportunités relevées.
- Le programme a fait l'objet d'une analyse générale selon les critères environnementaux définis en phase 1. Les remarques et recommandations qui ont été faites lors de cette analyse ont permis d'adapter les fiches projets en fonction.

Les documents qui suivent présentent une analyse du projet de programme tel qu'il se présente après ces deux étapes. Les remarques et recommandations déjà faites au bureau d'études ont été, d'une part, intégrées dans la dynamique de développement des projets et se trouvent, d'autre part, dans les différentes fiches projets du programme. Les différents détails sont disponibles pour l'administration en charge de la rédaction des Cahiers Spéciaux des Charges des différents projets.

2. Structuration de la phase 2

L'analyse RIE suit la trame suivante :

- . **Document 5** : présentation synthétique du projet de programme du Contrat de Quartier Durable
- . **Document 6** : Analyse de la concordance des objectifs du projet de programme avec ceux des plans et programmes pertinents au regard du périmètre (régionaux, communaux, locaux...)
- . **Document 7** : Analyse environnementale du projet de programme et tableau de synthèse par projet

L'analyse environnementale du programme est réalisée par thématique et par critères définis dans la phase 1 selon les principes ci-dessous :

Mesure	Description
Effet	Description des effets de la mesure. Ils peuvent être positifs, neutres ou négatifs.
Impact / portée de la mesure	L'impact de la mesure peut être soit <ul style="list-style-type: none">- Global, s'il touche l'ensemble de la population ou de la superficie du projet- Limité, s'il n'en concerne qu'une partie (ex : un espace public, un groupe de bâtiments, une tranche de la population...)
Permanence / durée de l'incidence	La mesure peut être permanente ou temporaire, réversible ou irréversible

Pour chaque critère il s'agira :

- De vérifier que les grands enjeux du bilan de référence ont été pris en compte
- De mettre en valeur des points d'attention ou les éventuelles incidences négatives du projet de programme
- Le cas échéant de faire des recommandations qui pourront ensuite être prises en compte lors de la rédaction des cahiers des charges pour la phase opérationnelle du CQD.

3. Méthode d'analyse des incidences

La méthode d'analyse est la suivante :

Analyse détaillée

Pour chaque projet une note a été attribuée par critère (définis dans la phase 1 du RIE) en fonction de l'incidence du projet :

+	Incidences positives
o	Incidences neutres / absences d'incidences
-	Incidences négatives
?	Point d'attention ou de vigilance sur le projet

Exemple : extrait du tableau d'analyse du projet 1.2

critères	Enjeux majeurs du bilan de référence et opportunités liées au périmètre	Incidences du projet 1.2	Recommandations pour le projet 1.2
Circulation motorisée	<p>La mise en œuvre du plan Good Move via les CLM (qui n'est pas encore prévu pour le quartier) devrait aider à apaiser le quartier.</p> <p>La réduction de l'impact du stationnement sur l'espace public est un réel enjeu du quartier : libérer de l'espace pour d'autres fonctions tout en garantissant que les riverains puissent stationner à relative proximité de leur domicile (même hors voirie).</p> <p>Un des enjeu est aussi la mise en oeuvre effective des limitations de vitesse à 30km/h.</p>	Le public visé étant riverain et/ou adolescent, l'augmentation du trafic lié aux activités développées sur le site devrait être limité aux activités sportives (public cible moins local).	/!\
Vélo	<p>Le vélo avait déjà le vent en poupe ces dernières années, mais la récente situation liée au Covid19 a encore renforcé la tendance.</p> <p>La question du stationnement vélo pour le public local est un enjeu du quartier.</p>	Public local visé donc a priori augmentation du nombre de vélos accédant à l'îlot.	+

Dans tous les tableaux de cette phase 2 du RIE, les colonnes de gauche sont identiques et suivent le même ordre :

- Deux colonnes reprennent la thématique puis le critère
- Une colonne reprend la couleur attribuée au bilan de référence (cf. phase 1)
- Une colonne décrit les impacts du projet sur le critère
- Une colonne reprend la note attribuée selon les incidences du projet (voir ci-dessus)

Les recommandations spécifiques par projet ont été intégrées directement dans les fiches individuelles des projets pour pouvoir être intégrées dans les cahiers des charges au moment des appels à projet.

Synthèse des incidences

Une synthèse des conclusions issues de ces analyses est présentée dans le document 7 :

- Un texte reprend les principales incidences et recommandations par thématique ;
- Un tableau reprend, par thématique et critère, l'ensemble des notes des différents projets et un bilan global qui s'y rapporte.

Au regard de l'évaluation de chaque critère, ce bilan a été réalisé en fonction du fait que l'ensemble des projets (projet de programme) a un impact global sur le critère : soit il l'améliore, soit il le détériore, soit il est neutre, ou encore il peut l'améliorer uniquement à certaines conditions. Ce bilan reprend le code couleur suivant :

	Détérioration du critère
	Recommandation ou vigilance sur le projet
	Amélioration du critère
	Sans impact ou impact minime ou neutre

critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts
Espaces verts		0	0	0	0	0	0	0	o	o	+	o	o	+	o	o	o	o	o	o	
Alimentation durable		0	0	0	0	0	0	0	o	o	o	+	o	o	+	?	o	?	o	?	
Acquis de l'énergie		+	0	0	0	0	0	0	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	o	o	
Autres équipements (sport / social / culturel / santé)		0	+	+	+	0	+	+	o	o	o	o	o	o	o	o	o	?	o	?	
Cycle de l'eau (déchets et services)		0	0	0	0	0	0	-	+	?	?	?	?	?	o	+	+	o	?	o	
Changements climatiques		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	o	+	+	o	o	o	

Extrait du tableau d'analyse globale

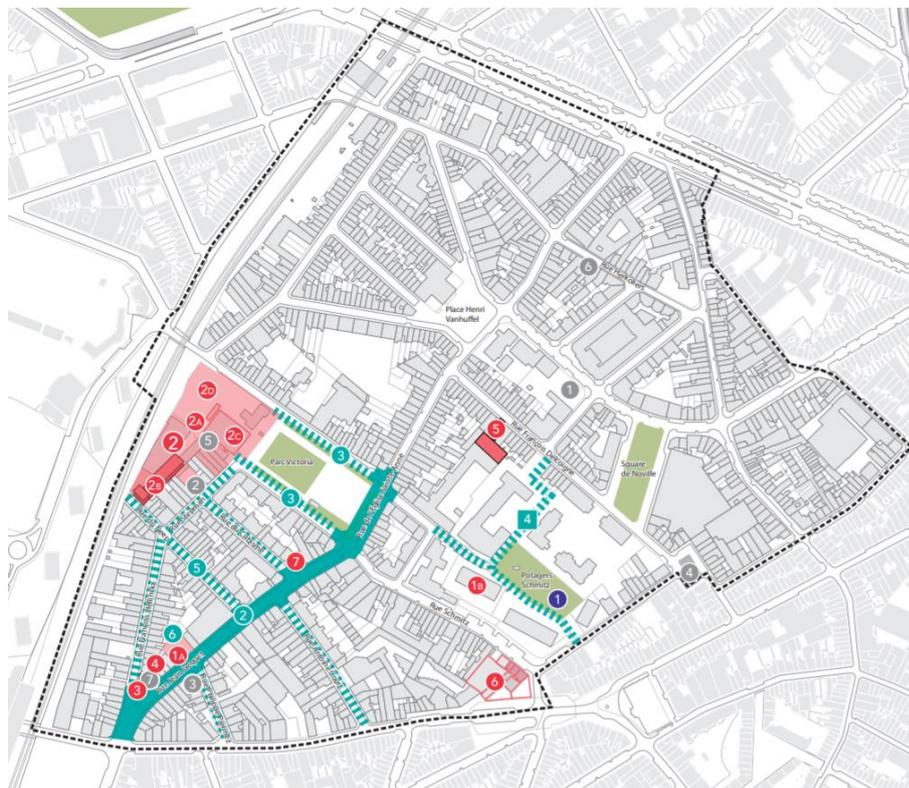
DOCUMENT 5 : PRÉSENTATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DES PRINCIPALES ALTERNATIVES ÉTUDIÉES

Les grands principes liés au projet de programme

Sur base des enjeux identifiés dans le diagnostic ainsi que des rencontres citoyennes, les grands objectifs transversaux au projet de programme sont les suivants :

- L'espace public comme pilier pour les interventions dans le cadre du CQD : vu la densité bâtie du quartier, aérer et végétaliser le quartier et offrir des espaces ouverts qualitatifs aux habitants est nécessaire
- Réparer le tissu urbain et trouver de la place : améliorer le bâti existant et traiter la question des dents creuses, des pignons aveugles particulièrement aux angles de vue (notamment Place des Etangs Noirs).
- Répondre aux problématiques socio-économiques : développer un programme pour renforcer les actions citoyennes et associatives locales afin de plus facilement faire ressortir les problématiques des habitants.
- Répondre aux besoins de la jeunesse : la nécessité de développer des équipements sportifs et/ou culturels, l'importance de renforcer les structures de lutte contre le décrochage scolaire ou encore l'envie de nombreux jeunes de développer des initiatives pour eux et pour le quartier.
- Inscrire le quartier dans le maillage vert et bleu : créer des connexions et continuités fonctionnelles et végétales entre les espaces verts existants afin de créer une première trame verte de ce maillage.

Pour rappel, le projet de programme doit répondre à l'ordonnance relative aux Contrats de Quartier Durable (création de logements...).



Projet de programme
© Citytools

Les projets

Logements

Création de 12 logements communaux sociaux ou assimilés de différents types :

- Projet 1.3 - 2 logements communaux au-dessus d'un équipement de quartier.
- Projet 1.4 - 4 logements assimilés sociaux : deux logements en rez de chaussée et R+1 de +- 145m² et deux de +-70m² en R+2.
- Projet 1.7 – 6 logements publics au-dessus d'une maison médicale pour un total de +-350m².



Partie des bâtiments concernés © Citytools

De plus, l'opération 5.6 prévoit l'établissement d'un « guichet logement » ayant pour mission l'aide à la rénovation et à l'amélioration du bâti.

Equipements

Equipements à destination de la petite enfance, de la jeunesse, des filles/femmes et des nombreuses associations du quartier :

- Projet 1.1 - Crèche francophone communale de 49 places (7 de plus que l'existant)
- Projet 1.2A – Maison de la jeunesse à destination des adolescents
- Projet 1.2B – Occupation temporaire de bâtiment communaux sur l'îlot Neep-Stepman
- Projet 1.5 – Rénovation de la salle Cadol
- Projet 1.7 – Création d'une maison médicale en rez-de-chaussée d'un immeuble acquis

Espaces publics

6 opérations du projet de programme concernent spécifiquement la requalification de l'espace public et du maillage urbain :

- Projet 3.1 – Etude pour le réaménagement des espaces publics du CQD et de mobilité
- Projet 3.2 – Aménagement de la rue Jean Jacquet et d'une partie de la rue de l'église Saint-Anne
- Projet 3.3 – Pourtour du parc Victoria avec extension du parc et intervention sur la rue de Ganshoren
- Projet 3.5 – Réaménagements de rues locales dans le sud du périmètre
- Projet 3.6 – Plaine de jeux de quartier en intérieur d'îlot (liée au projets 1.1. et 3.2)

Apaisement du quartier

L'apaisement du quartier passera par plusieurs opérations dans l'espace public :

- Projet 3.2 – Aménagement de la rue Jean Jacquet et d'une partie de la rue de l'Eglise Saint-Anne
- Projet 3.4 – Cheminements apaisés au cœur de l'îlot Schmitz
- Projet 3.5 – Réaménagement ponctuel du réseau de rues locales pour une surface d'environ 1.000m² (projet transversal participant également tant à l'amélioration des espaces publics qu'au développement de la nature).

Développement de la nature

4 opérations à visées explicitement environnementales sont prévues dans le projet :

- Projet 3.3. prévoyant le réaménagement des pourtours du parc Victoria (extension du parc et végétalisation de 900m²).
- Projet 4.1 prévoyant des aides pour les deux potagers du périmètre (investissement en outillage et infrastructure ainsi qu'une aide organisationnelle).
- Projet 4.2 prévoyant un budget pour la plantation d'arbres dans le périmètre.
- Projet 4.3 prévoyant des incitants et des facilitations pour végétaliser les façades

Déploiement des associations locales

Les projets de la section 5 visent au développement d'activités en lien avec la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'emploi, la formation, l'apprentissage des langues, le genre et l'espace public, éducation au milieu/environnement et l'intergénéralité.

Projets citoyens

Le CQD mettra à disposition des budgets « citoyens » (opération 6.1) et des budgets « jeunesse » (opération 6.2) qui permettront de financer, tout au long du CQD, différents projets.

DOCUMENT 6 : ANALYSE DE LA CONCORDANCE DES OBJECTIFS AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES

Il s'agit en préambule de cette seconde phase de s'assurer de la concordance du projet programme du CQD avec les plans et programmes en vigueur qui ont été jugés pertinents au regard du territoire et des enjeux définis dans la phase 1.

Pour chacun des plans / programmes retenus, l'étude qui suit s'attache à vérifier que les objectifs et le projet de programme du CQD sont cohérents avec ceux du plan / programme.

Plans et programmes	Pertinence pour le CQD
Plans internationaux	
Stratégie de l'Union européenne en faveur du Développement Durable (SDD de l'UE) – révision 2006	Non, intégré dans les plans inférieurs
Europe 2020, stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive	Non, intégré dans les plans inférieurs
Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020 (2011)	Non, intégré dans les plans inférieurs
Directive européenne pour la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage (Directive Natura 2000) - 1992	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans nationaux	
Plan Fédéral de Développement Durable (avant-projet PFDD) 2009-2012	Non, intégré dans les plans inférieurs
Plans régionaux	
Plan Régional de Développement Durable - 2018	Oui
Plan Régional d'Affectation du Sol (PRAS) démographique - 2013	Oui
Règlement Régional d'Urbanisme - 2006	Non
Code Bruxellois de l'Air, du Climat et de la maîtrise de l'Energie (COBRACE) - 2013	Non
Plan Logement - 2008	Non
Plan QUIET.BRUSSELS - 2019	Oui
Plan de Gestion des Ressources et des Déchets - 2018	Oui
Plan Nature - 2016	Oui
Plan de Gestion de l'Eau (PGE2) - 2016-2021	Oui

Plan Energie-Climat (PNEC) bruxellois - 2019	Oui
Plan taxi - 2017	Non
Plan Marchandise- 2013	Non
Plan Canal - 2014	Non, pas dans la zone
Schéma de développement commercial - 2008	Non
Stratégie Good Food - 2015	Oui
Stratégie Good Soil - 2020	En cours de réalisation
Le Programme Régional en Economie Circulaire (PREC) - 2016	Oui
Plan Régional de mobilité « Good Move » – 2019	Oui
Plan lumière régional	Non
Masterplan Stationnement Vélo - 2021	Oui
Plan régional de politique du Stationnement (PRPS) - 2013	Oui
Plans communaux	
Plans Particuliers d'affectations du sol (PPAS)	Oui
Agenda 21 – Programme Action Climat 2019	Bientôt à l'étude
Plan communal de mobilité (PCM) - 2008	Oui (ancien, adopté en 2011, devra être actualisé suite au plan Good Move)
Plan d'Action Communal de Stationnement (PACS)	Non
Plans locaux	
/	/

Conclusion

De manière générale, on notera que le CQD s'inscrit dans les différents objectifs et mesures des plans/programmes étudiés, tels que le PRDD, le PRAS, le PNEC, le plan Good Move, le Plan Good Food, le Plan Nature et le PRPS. Le CQD pourrait aller plus loin en ce qui concerne les thèmes de la **gestion des eaux** (via étude sur les espaces publics notamment).

Par ailleurs, il est à noter que l'ensemble des opérations du projet de programme se concentrent dans la partie sud du territoire du CQD

DOCUMENT 7 : ANALYSE DES INCIDENCES GLOBALES DU PROGRAMME DU CQD

D'une manière générale on observe que les grands enjeux du diagnostic (espace public comme pilier pour les interventions du CQD, réparation du tissu urbain, réponse aux problématiques socio-économiques, aux besoins de la jeunesse et l'inscription du quartier dans le maillage vert et bleu) ont été pris en compte et sont rencontrés par le projet de programme. Les incidences de celui-ci sont positives dans son ensemble et assez locales.

Les pages suivantes reprennent la synthèse de l'analyse des incidences du projet de programme, sous forme de tableau et de texte : pour chaque critère, les incidences prévisibles de l'ensemble du programme sont synthétisées, et les principales recommandations et les considérations à prendre en compte lors de la phase opérationnelle du CQD sont rappelées.

Les tableaux d'analyse détaillés sont repris en annexe, et les recommandations formulées pour chaque projet sont intégrées dans les fiches projet du programme, pour plus d'opérationnalité.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain						Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociétale et économique		Section 6 Actions de participation	CCL des impacts
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	
Adéquation offre / demande en logements		0	0	0	+	+	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Degré de soutenabilité de la densification		+	+	+	+	+	+	-	0	0	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
Cohésion sociale		0	+	+	0	0	+	0	0	+	+	+	0	+	+	0	0	+	0	+	
Salubrité / biens à l'abandon		+	+	+	+	+	+	+	0	+	0	0	0	+	0	0	0	0	+	0	

Adéquation offre / demande

3 projets visent au développement de logements, pour la création/rénovation d'une douzaine de logements. Les logements sont de type et de tailles plutôt variés (maison/appartement. de petite ou plus grande taille) et répondent ainsi à la demande locale de familles. En outre, le projet de création d'un guichet d'accompagnement à la rénovation permettra probablement de mettre des nouveaux logements (rénovation d'immeubles vides) sur le marché dans le quartier et d'améliorer la qualité des logements existants.

Degré de soutenabilité de la densification

Le programme vise de manière générale à l'amélioration de la soutenabilité de la densification, en ce que les projets concernés développeront des équipements de proximité (crèche, rénovation d'un espace polyvalent à destination des associations et des citoyens...). Par ailleurs, au vu de la densité bâtie au sein du quartier, la création d'espaces verts (extension du parc Victoria et création de l'aire de jeu rue Jean Jaquet) est très positive. Un seul projet de logement vient densifier le caractère bâti du quartier. Le programme du CQD propose en outre la végétalisation d'espaces publics et la plantation d'arbres...

Cohésion sociale

Tant les projets de logements que ceux d'équipements et les appels à projet visent au renforcement de la cohésion sociale. Entre autres grâce à la prise en compte de la diversité des publics : développement d'espaces à destination de tous les citoyens, mise à disposition de budgets citoyens pour les habitants et de budgets pour les associations locales (entre autres actives sur la cohésion sociale) dans le cadre des projets socio-économiques, rénovation d'espaces publics de rencontre. appel à projet sur la thématique du genre dans l'espace public...

Salubrité / biens à l'abandon

Les projets du programme concernent tant la rénovation de bâtiments et d'espaces publics vétustes que des constructions sur des dents creuses ou anomalies urbanistiques, ce qui impacte positivement la salubrité des biens du quartier ainsi que la qualité générale du tissu urbain. En outre, les opérations de l'ilot Neep-Stepman devraient permettre de relancer une dynamique et ainsi requalifier cette zone en partie abandonnée du quartier. Enfin, le développement d'un guichet d'accompagnement à la rénovation aura un effet positif sur ce critère. pour un ensemble de bâtiments dans le quartier.

Emploi et activité économique

Emploi

Les budgets « citoyens » « jeunesse », « genre et espace public » (destinés aux habitants du quartiers) et le soutien aux potagers devraient permettre, en synergie avec les projets socioéconomiques, à des associations, artistes et acteurs culturels locaux de pérenniser leurs actions et les emplois liés. Les projets de formation et d'aide à l'apprentissage permettront également d'améliorer l'employabilité des habitants du quartier qui en bénéficieront. Enfin, indirectement, l'aide à la rénovation et à la végétalisation des façades pourrait créer de l'activité économique et participer à la création potentielle d'emplois (exemple de JST dans le CQD Stephenson : l'atelier de formation avait participé à la verdurisation des façades du périmètre).

Mixité des fonctions

Ce critère est globalement peu impacté par le CQD. La création d'une maison médicale à l'angle de la rue Jean Jacquet et de la rue du Cubisme permettra de renforcer cette fonction manquante dans le quartier et les différentes opérations prévues sur l'îlot Neep-Stepman permettront d'y relancer diverses dynamiques associatives et commerciales (temporaires) ou événementielles.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts	
Emplois		+	?	?	0	0	0	+	0	0	0	0	0	0	?	0	0	+	?	0		
Mixité des fonctions		0	?	?	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0		

Equipements

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts	
Accueil de l'enfance		+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	0	
Autres équipements (santé / social / ...)		0	+	+	+	0	+	+	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	?	0	?	

Accueil de l'enfance

Le seul projet ayant un impact sur ce critère est le déménagement d'une crèche communale francophone, ce qui permettra de créer 7 nouvelles places d'accueil dans de meilleures conditions (pour les enfants comme pour le personnel).

Autres équipements (santé / social / culturel / loisir)

La création d'une maison médicale viendra renforcer le secteur des soins de santé dans ce quartier dense qui en est en carence actuellement.

Plusieurs associations dans le quartier rencontrent des difficultés à pérenniser leurs activités par manque de locaux : plusieurs projets, dont la conciergerie de quartier, devraient permettre de remédier à cet état de fait. Les programmations de ces projets ne sont pas encore arrêtées, une recommandation à ce sujet pourrait être d'imposer un certain quota de budget et de mise à disposition d'espaces pour ces associations locales.

Concernant le secteur culturel, l'action principale prévue est la rénovation de la salle Cadol qui est un espace extrêmement utilisé pour différents usages actuellement.

Concernant les loisirs, plusieurs équipements de ludicité sont prévus dans divers projets, ce qui devrait améliorer la réponse à la demande dans ce quartier très jeune.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain						Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation	
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2	CCL des impacts
Espaces verts		0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	+	0	0	0	0	0	0	
Alimentation durable		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	+	0	0	+	?	0	?	0	?	
Qualité du cadre de vie		0	0	0	0	+	0	+	+	+	+	+	+	+	0	+	+	+	0	?	
Création de repères symbolique et		+	0	+	0	+	0	+	+	+	+	+	0	0	+	0	0	0	0	0	

Espaces verts

Deux créations d'espaces verts sont prévues dans le programme : un nouveau petit parc de quartier derrière la crèche rue Jean Jaquet et le projet d'aménagement des pourtours du Parc Victoria qui permettra d'agrandir cet espace vert et de l'intégrer au quartier plus harmonieusement qu'actuellement. Le projet de l'îlot Schmitz, s'il ne développe pas de nouvel espace vert, permettra cependant une traversée piétonne facilitée et donc l'accès à cet espace existant mais méconnu (pourtant intégré dans le chemin des écoliers du CRU6 dans une optique de développement du maillage vert). En outre, sans pour autant être non plus réellement de la création d'espaces verts publics, le projet d'apaisement d'espaces publics combiné aux projets de végétalisation des toitures et façades et de plantation d'arbres permettront le développement d'espaces publics végétalisés.

Alimentation durable

La crèche développée aura pour vocation d'obtenir une reconnaissance liée à l'alimentation durable et fera donc exemple au sein du quartier. Par ailleurs, le soutien aux potagers collectifs et le développement de partenariats (écoles, ASBL, projets intergénérationnel, ...) mettra en valeur et augmentera la connaissance de cet espace spécifique dédié à l'alimentation durable, ce qui aura certainement un effet de sensibilisation à la thématique. Les projets d'aménagement d'espaces publics représentent enfin une opportunité de voir se développer des fruitiers ou petits fruits ou autres végétation génératrice de nourriture. Les différents projets socio-économiques et appels à projet pourraient également mener à des projets liés à la thématique.

Qualité du cadre de vie

La majorité des projets auront un impact positif sur ce critère puisqu'un des enjeux principaux repose sur le fait de travailler sur la matérialité de l'espace public afin d'améliorer la qualité du cadre de vie pour tous les publics qui le fréquentent.

Ainsi, le développement d'activités dans l'espace public, le développement sur les dents creuses, l'amélioration des entrées de quartier (rue Jean Jaquet, place des Étangs Noirs), l'intégration du Parc Victoria dans ses abords immédiats, une réflexion sur la sécurisation des déplacements générée par l'apaisement de voiries, l'amélioration des vues depuis les logements sur l'espace public (arbres), développement d'aires de jeux, de cheminements verts, etc. sont autant de projets qui permettront de développer une dynamique positive en termes de bien-être et de sécurité dans le quartier.

Création de repère symbolique / paysage urbain

Les projets de rénovation de l'îlot Neep-Stepman, l'extension du parc Victoria et la réfection de l'entrée du quartier que représente la rue Jaquet permettent la mise en valeur d'éléments constituant le paysage urbain spécifique du quartier et d'améliorer de ce fait la perception globale de la zone.

		Section 1 Logement social et infrastructures de proximité							Section 3 Requalification des espaces publics et du maillage urbain							Section 4 Opérations environnementales			Section 5 Action de revitalisation sociale et économique		Section 6 Actions de participation		CCL des impacts
critères	Bilan de référence	1.1	1.2A	1.2B	1.3	1.4	1.5	1.7	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.6	4.1	4.2	4.3	5.1-5	5.6	6.1-2			
Cycle de l'eau		0	0	0	0	0	0	-	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	?	0			
Changements climatiques		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	0	0			
Faune et flore		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	?	0	+	+	0	?	0			
Maillage vert et bleu		0	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	0	0	+	+	0	0	0			
Sols, sous-sols		-	?	?	0	0	0	0	+	?	?	?	?	/!\	0	+	+	0	?	0			
Pollution de l'air		0	0	0	0	0	0	0	+	?	?	?	?	0	0	+	0	0	0	0			
Confort acoustique et		-	?	?	+	0	0	+	+	?	?	?	?	-	0	0	0	0	?	0			
Energie		0	0	0	+	0	+	+	?	?	?	?	?	0	0	0	0	0	?	0			
Ressources		0	-	-	+	0	0	0	0	?	?	?	?	?	0	0	0	0	?	0			

Cycle de l'eau

Les projets plus précis de rénovation d'espace publics ne sont pas connus à l'heure actuelle puisqu'ils seront étudiés via l'un des projets proposés dans le CQD, il n'est donc pas possible d'en tirer des conclusions précises à propos de ce critère. Cependant, la prise en compte de la thématique dans l'étude générera certainement un impact positif global.

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbres auront un impact positif sur ce critère en ce que les plantes développées dans le quartier permettront l'évapotranspiration d'une partie de l'eau de ruissellement et l'infiltration d'une autre partie dans les fosses de plantation par exemple. Sans permettre de gérer l'entièreté des eaux du quartier, l'impact est quand même à noter et pourrait permettre par ailleurs la sensibilisation des citoyens à la thématique.

Changement climatique et résilience

De manière globale, la plantation d'arbres et les végétalisations dans les projets spécifiquement dédiés ou dans les différents aménagements auront des impacts positifs sur ce critère, de par la réduction liée de l'effet îlot de chaleur. Ce critère sera également impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Faune et flore

Les projets de végétalisation et de plantation d'arbre, ainsi que la valorisation et le développement de la faune en présence auront un impact positif sur ce critère. Le fait de redévelopper un nouvel espace vert derrière la crèche et d'étendre le parc Victoria aura également un impact positif sur la faune et la flore. Ce critère sera également impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Maillages vert et bleu

Les projets relatifs à la végétalisation des espaces publics, des façades et dans une moindre mesure des nouvelles toitures ainsi que de la plantation d'arbres auront un impact positif en termes de maillage, permettant, s'ils sont pensés de manière cohérente, à améliorer les connexions vertes au sein du quartier et en lien avec les éléments extérieurs à celui-ci. Ce critère sera donc impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics.

Sols/sous-sols

Les projets ont majoritairement comme impact la désimperméabilisation des sols ainsi que l'augmentation de sa qualité (aération, décompaction, plantation, amendement...). Même si cela ne concerne pas de grandes surfaces en un seul tenant, cela aura un impact positif dans ce quartier presque entièrement imperméable. Ce critère sera donc impacté par les résultats de l'étude sur les espaces publics. La création de nouveaux logements et bâtiments se fait sur des dents creuses du quartier mais où des fondations existent déjà, voire même des sous-sols : ils n'influenceront donc pas non plus le taux d'imperméabilisation de la zone.

Pollution de l'air

Le critère étant un enjeu global au niveau de la Région, les projets portés par le CQD ne suffiront pas à réellement impacter le quartier, mais vont dans la bonne direction : apaisement des rues et favorisation des modes de transports doux, rénovation des logements donc diminution des consommations énergétiques et des émissions liées, développement de végétaux, sont autant d'éléments qui jouent, même de manière minime, en faveur d'une meilleure qualité de l'air.

Notons cependant que la création de logement ou d'activités sur des terrains actuellement vides augmentera nécessairement les consommations diverses et les rejets afférents : la pollution de l'air augmentera donc nécessairement, même si, au vu du faible nombre de nouvelles activités créées, elle devrait rester minimale.

Confort acoustique et vibratoire

Par rapport à ce critère, le principal projet ayant un impact est celui lié à l'apaisement des voiries, qui impliquera une diminution du bruit généré par les véhicules motorisés dans le quartier. Le choix des matériaux utilisés, réalisé dans l'étude générale sur les espaces publics, aura également un impact sur ce critère.

Le développement d'activités dans le quartier (aire de jeu), dans l'espace public (zone de rencontre) et dans les nouveaux locaux mis à disposition, pourrait avoir un impact négatif en termes de bruit. Les activités devraient dès lors respecter une charte et la signalétique devra permettre de sensibiliser les participants à ce critère. Le cas échéant, il faudrait prévoir une isolation acoustique intérieure suffisante, limitant les nuisances pour le voisinage.

De manière transversale à tous les projets, le choix des matériaux devra également prendre en compte leur impact en matière de confort acoustique et vibratoire.

Énergie

Le fait de rénover des bâtiments pour y développer des logements et de créer un guichet d'accompagnement à la rénovation auront un impact positif en termes d'énergie. Comme pour le critère de la pollution de l'air : créer de nouveaux logements et activités sur des terrains actuellement non occupés augmentera nécessairement les dépenses énergétiques. Cette augmentation devrait rester limitée au vu du nombre de bâtiments créés par rapport à ce quartier très dense.

Ressources

Les réfections de voirie concernent des surfaces importantes (plusieurs tronçons réaménagés de façade à façade) et le fait de démolir plusieurs bâtiments de l'îlot Neep-Stepman pour créer un/des nouveau(x) bâtiment(s) généreront une quantité importante de matériaux sortant et de matériaux entrant. Les impacts concrets seront à mesurer en fonction du projet. En outre, le développement d'une crèche et de logements engendre forcément d'augmentation des déchets ménagers, mais ils peuvent être considérés comme négligeables.

Transports en commun

Le diagnostic a démontré que cette thématique n'était pas problématique pour le quartier qui est très bien desservi en transports en commun. Aucun projet ne concerne directement ce critère. Il sera cependant important de permettre aux bus empruntant la rue Jaquet de conserver une vitesse commerciale suffisante malgré le réaménagement de la voirie.

Circulation motorisée

La création de logements dans le quartier pourrait avoir un impact sur le nombre de véhicules à y stationner. Il est à noter que le quartier est extrêmement bien desservi en transports en commun et que le CQD valorise les déplacements en mode doux, ce qui devrait limiter fortement le nombre de voitures supplémentaires liées aux logements. Les activités développées au sein du quartier et les locaux mis à disposition visent, a priori, un public plutôt local et ne devrait donc pas impacter négativement la circulation de manière démesurée. Quelques emplacements de stationnement sont supprimés par les réaménagements d'espaces publics prévus (une cinquantaine, soit moins de 5%), ce qui ne devrait pas poser de problème dans l'absolu. La problématique du stationnement étant importante dans le quartier, l'étude liée à l'îlot Neep-Stepman pourrait intégrer cette réflexion et voir dans quelle mesure une poche de stationnement destiné aux riverains pourrait y être développée pour permettre de gagner de la place en voirie dans le reste du quartier.

Vélo

Le projet d'apaisement des espaces publics (rue Jean Jacquet ainsi que le réseau de voies lentes) joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des vélos dans le quartier.

Il convient d'intégrer, autant que faire se peut, des possibilités de parkings vélo (et vélo cargo lorsque la place le permet) en rez-de-chaussée, tant pour les projets d'équipement que de logement et les projets mixtes.

Piétons/PMR

Le projet d'apaisement des espaces publics (rue Jean Jacquet ainsi que le réseau de voies lentes) joue fortement en améliorant fortement le confort et la sécurité de déplacement des piétons et PMR dans le quartier. Le projet de l'îlot Schmitz développera un nouveau cheminement piéton qualitatif.

Alternatives à l'automobilité

Aucun projet ne prévoit, actuellement, d'éléments précis permettant de développer les alternatives à l'automobilité individuelle, alors que le projet d'étude sur les espaces publics pourrait justifier des déplacements de stations existantes ou le développement de nouvelles stations.